

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1^{er} octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,

M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

11 – 01 octobre 2020

11. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation et de la modification du tableau des effectifs :

Considérant la volonté d'un Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe d'intégrer la filière technique au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Considérant la volonté d'un Adjoint d'animation d'intégrer la filière technique au grade d'Adjoint technique à temps complet ;

Considérant qu'il convient de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Considérant qu'il y a lieu d'attendre l'avis du Comité Technique pour la suppression des postes.

Dans un premier temps, il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES		CREATIONS DE POSTES	
1	En attente Comité Technique		01-11-2020	Adjoint technique 35:00
1	En attente Comité Technique		01-11-2020	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 35:00
1	En attente Comité Technique		01-11-2020	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe 35:00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
A l'unanimité,
Décide :

D'APPROUVER les créations de postes décrites ci-dessus,

D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :